

Demande déposée le 14/02/2025

N° DP 063 214 25 00018

Par :	Madame BEAUDOUIN AURELIE
Demeurant à :	9 RUE DU MOULIN 63730 LES MARTRES DE VEYRE
Sur un terrain sis à :	9 RUE DU MOULIN 63730 LES MARTRES DE VEYRE
Référence cadastrale :	214 AH 632
Nature des Travaux :	Régularisation de travaux: Changement menuiseries et velux

Le Maire de LES MARTRES DE VEYRE

Vu la déclaration préalable présentée le 14/02/2025 par Madame BEAUDOUIN Aurelie.

Vu l'objet de la déclaration :

- pour régularisation de travaux: Changement menuiseries et velux ;
- sur un terrain situé 9 RUE DU MOULIN à LES MARTRES DE VEYRE.

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

Vu le Plan Local de l'Urbanisme approuvé par délibération du conseil municipal en date du 24 juin 2014 et modifié en dernier lieu par la délibération du conseil communautaire de Mond'Arverne en date du 23/09/2021 et notamment le règlement de la zone UD,

Vu l'affichage en mairie, le 17/02/2025 de l'avis de dépôt du présent dossier,

ARRETE

Article 1 : La présente déclaration préalable fait l'objet d'une décision de **NON OPPOSITION**.

A LES MARTRES DE VEYRE, le 20/2/2025

Le Maire,



par délégation
Pham

L'Adjoint au Maire,
Catherine PHAM

NOTA BENE : 1 - La présente autorisation peut être le fait générateur de taxes d'urbanisme. Si tel était le cas, un avis d'imposition vous sera transmis ultérieurement par les services de l'Etat.

2 - Dès l'achèvement des travaux, il est impératif de déposer en mairie la Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT – cerfa 13408 téléchargeable sur le site www.service-public.fr)

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.